

Modification du contrat de fonds

Pictet CH

Pictet Asset Management | 5 mars 2024

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du prospectus:

Annexes 5 et 6 : LPP 25 et LPP 40

Émission et rachat

Pour les compartiments LPP 25 et LPP 40, le délai de réception de l'ordre (*cut-off*) est désormais défini comme suit:

Jour de passation et délai de réception de l'ordre (*cut-off*): les parts du fonds peuvent être émises ou rachetées tous les jours ouvrables bancaires suisses. Les demandes de souscription et de rachat doivent parvenir à la banque dépositaire jusqu'à 10 heures au plus tard. Les ordres arrivant après ce délai sont reportés au jour ouvrable bancaire suisse suivant.

Ce nouveau délai de réception de l'ordre prend effet à partir des ordres passés le 11 mars 2024.

Ces changements n'induisent pas de modification du contrat de fonds mais seront reflétés dans le prospectus du fonds à partir du 11 mars 2024.

Genève, le 5 mars 2024

La direction de fonds
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

La banque dépositaire
Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73
